Gestion du domaine public routier communal

Les enjeux de la gestion

du domaine public routier communal

Les communales et la voirie communale

La voirie communale englobe :

- les voies communales
 - les chemins ruraux

La commune est propriétaire de ces voies.

Il lui incombe de conduire les opérations de classement/déclassement, de cession et les procédures d'établissement de plans d'alignement.

Eléments constitutifs de la voirie communale

Article L111-1 du code de la voirie routière

« Ensemble des biens du domaine public ... des communes affectés aux besoins de la circulation terrestre à l'exception des voies ferrées »

Eléments constitutifs de la voirie communale

Assiette de la route (chaussée, accotements, terre-plein central, y compris les ouvrages d'art (ponts))

et

ses dépendances

(sous sol de la voie publique, talus, accotements et fossés, murs de souténements, clôture et murets, trottoirs, pistes cyclables, arbres, égouts, installations implantées dans l'emprise des voies publiques, ouvrages d'art, parkings, ...)

La police de la circulation

Régie par le code de la route

Objectif : définition des modalités de circulation sur la voie publique

Moyens : arrêtés permanent ou temporaire et mise en place d'une signalisation adéquate, permissions de stationnement

Attention : la viabilité hivernale et le balayage de la chaussée relèvent de la police du maire

Les compétences en matière de police de la circulation

fonction de la voie (RN, RD, VC)
 fonction si voie à grande circulation
 avis requis
 motivation de l'acte

La police de la conservation

Régie par le code de la voirie routière

Objectif : garantir la pérennité de la voirie, sécurité d'utilisation par les usagers

Obligation d'entretien des voies communales

La police de la conservation

Les usages extérieurs de la voirie

- accès sur voie
- réalisation de clôtures
- réalisation d'un branchement particulier
- passage de réseaux de concessionnaires

- ...

La police de la conservation

Les outils

- arrêté individuel d'alignement
 permission de voirie (redevances possibles)
 - accord d'occupation

L'intercommunalité et la voirie

Les compétences transférables

- la création et l'entretien et la conservation de la voirie
- l'aménagement et l'entretien et la conservation de la voirie
 - la création, l'aménagement et l'entretien et la conservation de la voirie
 - le fonctionnement et l'investissement

La définition de l'intérêt communautaire

ligne de partage entre ce qui relève de la compétence communale et de la compétence intercommunale

Les critères possibles pour la définition de l'intérêt communautaire

Eléments physiques ou géographiques

Eléments structurants

Eléments quantitatifs ou qualitatifs

Recommandations

Ne pas découper une voie en section Ne pas retenir seulement les voies sur lesquelles sont prévus des travaux importants Avoir des critères précis et non interprétables

Les impacts juridiques du transfert de compétence

- mise à disposition des moyens (biens, équipements, services publics) nécessaires à la mise en oeuvre de la compétence transférée et l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert

La mise à disposition des voies est constatée par PV contradictoire et s'effectue à titre gratuit

- les voies restent propriété des communes

Les conséquences du transfert de compétences en terme de décision

- classement/déclassement : maire - cession : maire
 - plan d'alignement : maire
- autorisation de voirie : psdt EPCI
- permis de stationnement : maire ou conjoint avec psdt EPCI si transfert de compétence
 - arrêté individuel d'alignement : psdt EPCI
 - police de la conservation : psdt EPCI
 - coordination des travaux en agglomération : maire
 - police de la circulation : maire ou conjoint
 - police administrative : maire

L'entretien et la conservation de la voirie

- surveillance

- programme d'entretien annuel ou pluri-annuel
- le choix d'un maître d'oeuvre et d'un coordonnateur SPS
 - la procédure commande publique
 - la réception des travaux et la garantie

La consistance de l'entretien de la voirie

Que comprend l'entretien?

- couche de roulement
- fauchage des accotements
- entretien de la signalisation verticale et horizontale
 - entretien des ouvrages d'art
- -entretien des ouvrages nécessaires à l'exploitation de la route (glissières, ...)

La consistance de l'investissement

Que comprend l'investissement?

- construction de voies ou d'ouvrages
- renforcement ou élargissement de chaussée
 - réparation d'ouvrages
 - travaux annexes de voiries
 - pose de dispositifs de retenue

Les enjeux des démarches intercommunales dans la domaine de la voirie

- meilleure lisibilité : gestionnaire unique
 - homogénéité de la qualité du réseau
 - hiérarchisation du réseau
 - économies d'échelle (effet de masse)
- programmation pluri-annuelle fonction du niveau de service arrêté
 - possibilité d'opérations plus importantes qu'à l'échelle communale
 - politique d'entretien préventif